



RÉSOLUTION N°2002-108
2002 02 05
POINT K6

MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉLIO-
RATION DU BASSIN CRAIK

Il est proposé par M. Serge Dion,
 appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'amélioration du bassin Craik, le tout pour un montant forfaitaire de 11 500 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Dessau-Soprin inc. datée du 17 janvier 2002, signée par Michel Malo, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro 3420-302.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-109
2002 02 05
POINT K7

AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS
ET DEVIS – BASSIN CRAIK

Il est proposé par M. René Lafrance,
 appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise la firme Dessau-Soprin inc., à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'amélioration du bassin Craik.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-110
2002 02 05
POINT K8

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2002-37

Il est proposé par M. René Lafrance,
 appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

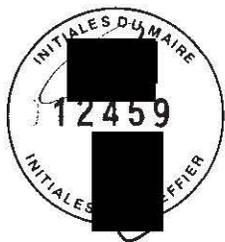
«Que la résolution numéro 2002-37 adoptée le 15 janvier 2002 soit, et elle est par les présentes, modifiée afin de changer au paragraphe 3° le poste budgétaire «219300964» par celui de «237100959».»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-111
2002 02 05
POINT K9

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2000-119

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay a confié le mandat de recouvrement de créances à «Agence de recouvrement NCO»;



RÉSOLUTION N°2002-248
2002 03 05
POINT K1

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET
DEVIS - CONSTRUCTION D'UN CHALET
D'ACCUEIL PARC DE LA COMMUNE**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Service de génie et de développement urbain, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour la construction d'un chalet d'accueil au parc de la commune.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-249
2002 03 05
POINT K4

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MUR DE
TÊTE SUR LE FUTUR COLLECTEUR DU
COURS D'EAU DES VINGT-CINQ**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux de mur de tête sur le futur collecteur pluvial du cours d'eau des vingt-cinq. Le tout pour un montant forfaitaire de 6 700 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé et le tout tel que spécifié dans l'offre de service de Dessau-Soprin Inc. datée du 28 janvier 2002 signée par Michel Malo ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain, et le tout imputé au futur règlement portant le numéro 3420-305.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-250
2002 03 05
POINT K5

**MANDAT À PHILIPPE DROLET, ARCHITECTE
ET ATELIER T.A.G., ARCHITECTES - SERVI-
CES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DU
PARC HONORÉ-MERCIER ET ABROGATION
DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-41**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate Philippe Drolet, architecte, pour la portion du mandat de programmation et Manon Asselin de l'Atelier T.A.G., architectes, pour celle du mandat de services de base et consultatifs, pour les services professionnels concernant l'aménagement du parc Honoré-Mercier, le tout selon les offres de service datées des 11 et 18 décembre 2001 et celle du 27 février 2002, signées par monsieur Philippe Drolet, architecte, comprenant les honoraires au montant total de 78 005 \$ (10 800 \$ pour la programmation et 67 205 \$ pour services de base et consultatifs) excluant les taxes. Les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement 3420-312;



«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789 pour un immeuble situé au 45, rue Marquette (lot 57-736), soit de permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal à une marge latérale de 0,15 mètre et de réduire le total des marges latérales à 1,6 mètre.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-318
2002 03 19
POINT K4

ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS
D'AMÉRIQUE – TOURNOI DE HOCKEY
INTERMUNICIPAL 2002

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 402,59 \$ à l'Association des Travaux Publics d'Amérique pour la participation d'une équipe de hockey, formée uniquement d'employés municipaux, pour leur tournoi A.T.P.A. qui aura lieu du 26 au 28 avril 2002 à Sherbrooke;

2° Que la Ville assume également, jusqu'à concurrence de 500 \$, les frais d'hébergement des joueurs. Ces sommes devant être prélevées au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-319
2002 03 19
POINT K5

MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, AMÉ-
NAGEMENT PAYSAGER ET SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DU BASSIN DE RÉTENTION
SAINT-FRANCIS

Il est proposé par M. Jean-Guy Desponts,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans et devis, l'aménagement paysager et la surveillance des travaux du bassin de rétention Saint-Francis, le tout pour un montant de 69 050 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Dessau-Soprin inc. datée du 1^{er} février 2002, signée par monsieur Normand Fallu, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1484.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-468
2002 05 07
POINT B1(a)

TARIFS POUR LE SCIAGE ET LA RÉFEC-
TION DE TROTTOIRS ET BORDURES
POUR L'ANNÉE 2002 (POINT NUMÉRO G.1.5)

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 17 avril 2002, point numéro G.1.5;

Il est proposé par M. Jean Boyer,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay établisse, et elle établit par les présentes, les tarifs suivants pour le sciage et la réfection de trottoirs et de bordures dans la ville :

	<u>2002</u>
➤ Réfection de trottoir	215 \$/mètre
➤ Réfection de bordure	160 \$/mètre
➤ Sciage de bordure	40 \$/mètre

2° Que tous ces tarifs soient en vigueur jusqu'à leur remplacement.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-469
2002 05 07
POINT B1(b)

MANDAT À LA FIRME G & S CONSULTANTS -
SUIVI DES TRAVAUX MUNICIPAUX - 2002
(POINT NUMÉRO G.1.1)

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 17 avril 2002, point numéro G.1.1;

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,
appuyé par M. Jean-Guy Despots,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme G & S Consultants pour le suivi des travaux municipaux pour l'année 2002. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 28 mars 2002, signée par monsieur Jean-Guy Slevan sont au montant de :

Ingénieur intermédiaire	40 \$/hre
Technicien senior	38 \$/hre
Technicien intermédiaire	32 \$/hre
Technicien junior	22 \$/hre
Secrétaire	25 \$/hre
Rapport technique	55 \$/hre
Appareil nucléodensimètre	32 \$/jr
Carotteuse pour pavage	45 \$/jr
Carotteuse pour béton de ciment	45 \$/jr



Béton de ciment

3 essais en compression sur éprouvettes
(incluant 3 éprouvettes sur béton coulé) 35 \$/série

Teneur en air entraînée sur béton frais nil

Mélange bitumineux

Analyse Marshall complète 90 \$/unité
Analyse partielle des mélanges 65 \$/unité

Granulats fins et gros granulats

Granulométrie sur sable et lavage 25 \$/unité

Granulométrie sur pierre nette et lavage 25 \$/unité

Granulométrie sur mélange 0-19 mm 35 \$/unité

Granulométrie sur mélange 0-56 mm et lavage 35 \$/unité

Essais proctor modifié 152 mm sur
matériaux granulaires fins 45 \$/unité

Essais proctor modifié 152 mm sur
matériaux granulaires 0-19, 0-56 mm 50 \$/unité

2° Ces montants excluant les taxes applicables et incluant les frais de déplacement. Les rapports devront être adressés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et les dépenses prélevées aux divers règlements des travaux pour l'année 2002.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-470
2002 05 07
POINT B1(c)

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE
DE CHÂTEAUGUAY AU PROGRAMME D'AIDE
AUX PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS RÉSI-
DENTIELS ENDOMMAGÉS PAR L'OXYDATION
DE LA PYRITE (POINT NUMÉRO D.É.1.5)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 17 avril 2002, point numéro D.É.1.5;

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : -

«1° Que le préambule ci-dessus face partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay confirme à la Société d'habitation du Québec, qu'elle n'a pas l'intention de contribuer financièrement au programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite.»-

ADOPTÉE.



2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789 pour un immeuble situé au 320, rue Fanox (lot 139-357), soit de permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal à une marge latérale de 0,3 mètre et de réduire le total des marges latérales à 1,5 mètre.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-842
2002 08 20
POINT K3

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU
QUÉBEC - CENTRE HOSPITALIER
ANNA-LABERGE - 200, BOUL. BRISEBOIS -
LOTS PTIE 215, 215-40, PTIE 216 ET 216-11
(DM553)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée par Corporation d'hébergement du Québec et Centre hospitalier Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme relative à cette dérogation mineure dans le procès-verbal de sa séance du 11 juin 2002, point numéro 02-22A;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 juin 2002 du tabloïd municipal «Châteauguay Info-Public»;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a formulé de commentaires relatifs à ce projet, suite à l'invitation du maire;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789 pour un immeuble situé au 200, boulevard Brisebois (lots Ptie 215, 215-40, Ptie 216 et 216-11), soit de permettre un agrandissement au bâtiment principal à une marge avant de 9,6 mètres.»-

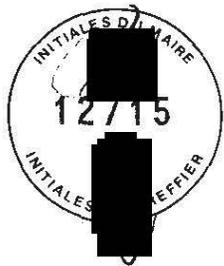
ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-843
2002 08 20
POINT K4

MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET
APPAREILLAGE ET ESSAIS - PROLONGE-
MENT DE LA RUE ELM ET DE LA RUE
«SANS NOM» - (LOTS 49-767 ET 49-768)
(PROTOCOLE 10830)

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Elm et de la rue «sans nom», protocole 10830, le tout pour un montant forfaitaire de 19 815 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 2 juillet 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-844
2002 08 20
POINT K5

AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET
DEVIS - RUE ELM ET RUE «SANS NOM» -
LOTS 49-767 ET 49-768 - PROTOCOLE 10830

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la terre 49 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-845
2002 08 20
POINT K6

MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET
APPAREILLAGE ET ESSAIS - PROLONGE-
MENT DE LA RUE CLAUDE-PITRE - PHASE IV
(PROTOCOLE 10826)

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Claude-Pitre, protocole 10826, le tout pour un montant forfaitaire de 15 500 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 18 janvier 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-927
2002 09 17
POINT K5

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-
CONSEILS - SERVICES PROFESSIONNELS -
PROBLÈME DE DRAINAGE PLUVIAL -
BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par M. Jean Boyer,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour les services professionnels concernant le problème de drainage pluvial sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay, le tout selon l'offre de service datée du 29 août 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, le tout pour un montant forfaitaire de 2 495 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout prélevé au poste budgétaire 239200411.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-928
2002 09 17
POINT K6

**LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, SECTION
CHÂTEAUGUAY-LÉRY - SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par Mme Claudette Prégent-Auclair,
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 96 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste, section Châteauguay-Léry pour l'achat de douze (12) billets pour le brunch qui se tiendra le 22 septembre 2002. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-929
2002 09 17
POINT K7

**TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE
CHÂTEAUGUAY - SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Marcel Deschamps,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 400 \$ au Tournoi de golf du Maire de Châteauguay pour l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi qui se tiendra le 20 septembre 2002. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-1190
2002 11 19
POINT K11

**AUTORISATION À SIGNER UN PROTOCOLE
D'ENTENTE - PROLONGEMENT DES INFRA-
STRUCTURES SUR LA RUE LEPAILLEUR
(PROTOCOLE NUMÉRO 10828)**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, un protocole d'entente avec 9063-8396 Québec Inc., pour la construction d'infrastructures par le promoteur sur le prolongement de la rue Lepailleur.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1191
2002 11 19
POINT K12

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-
CONSEILS – PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS, SURVEILLANCE ET APPAREILLAGE
ET ESSAIS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT
DE LA RUE LEPAILLEUR
(PROTOCOLE NUMÉRO 10828)**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Lepailleur. Les rapports devront être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1192
2002 11 19
POINT K13

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS
ET DEVIS – RUE LEPAILLEUR
(PROTOCOLE NUMÉRO 10828)**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue Lepailleur du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-1296
2002 12 17
POINT K6

**MANDAT À LA FIRME ROBERT BÉRUBÉ INC.,
EXPERTS-CONSEILS - PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET APPA-
REILLAGE ET ESSAIS – TRAVAUX DE PRO-
LONGEMENT DE LA RUE MCINTOSH
(PROTOCOLE NUMÉRO 10833)**

Il est proposé par Mme Claudette Prégent-Auclair,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Robert Bérubé Inc., experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue McIntosh. Les rapports devront être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs à la surveillance des travaux du présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1297
2002 12 17
POINT K7

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS
ET DEVIS – RUE MCINTOSH
(PROTOCOLE NUMÉRO 10833)**

Il est proposé par Mme Claudette Prégent-Auclair,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise la firme Robert Bérubé Inc., experts-conseils, à présenter pour approbation, au ministère de l'Environnement du Québec, les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue McIntosh du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1298
2002 12 17
POINT K8

**APPROBATION – REPORT BUDGÉTAIRE ET
DEMANDES DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la lettre de l'Office municipal d'habitation de Châteauguay datée du 20 novembre 2002 relative au report budgétaire 2002 et de demandes de budget supplémentaire;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers de ces demandes n'auront aucun impact sur le budget de la Ville de Châteauguay;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Marcel Deschamps,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



RÉSOLUTION N°2002-108
2002 02 05
POINT K6

MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉLIO-
RATION DU BASSIN CRAIK

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'amélioration du bassin Craik, le tout pour un montant forfaitaire de 11 500 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Dessau-Soprin inc. datée du 17 janvier 2002, signée par Michel Malo, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro 3420-302.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-109
2002 02 05
POINT K7

AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS
ET DEVIS - BASSIN CRAIK

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise la firme Dessau-Soprin inc., à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'amélioration du bassin Craik.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-110
2002 02 05
POINT K8

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2002-37

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la résolution numéro 2002-37 adoptée le 15 janvier 2002 soit, et elle est par les présentes, modifiée afin de changer au paragraphe 3° le poste budgétaire «219300964» par celui de «237100959».»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-111
2002 02 05
POINT K9

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2000-119

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay a confié le mandat de recouvrement de créances à «Agence de recouvrement NCO»;



RÉSOLUTION N°2002-248
2002 03 05
POINT K1

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET
DEVIS - CONSTRUCTION D'UN CHALET
D'ACCUEIL PARC DE LA COMMUNE**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Service de génie et de développement urbain, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour la construction d'un chalet d'accueil au parc de la commune.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-249
2002 03 05
POINT K4

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MUR DE
TÊTE SUR LE FUTUR COLLECTEUR DU
COURS D'EAU DES VINGT-CINQ**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux de mur de tête sur le futur collecteur pluvial du cours d'eau des vingt-cinq. Le tout pour un montant forfaitaire de 6 700 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé et le tout tel que spécifié dans l'offre de service de Dessau-Soprin Inc. datée du 28 janvier 2002 signée par Michel Malo ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain, et le tout imputé au futur règlement portant le numéro 3420-305.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-250
2002 03 05
POINT K5

**MANDAT À PHILIPPE DROLET, ARCHITECTE
ET ATELIER T.A.G., ARCHITECTES - SERVI-
CES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DU
PARC HONORÉ-MERCIER ET ABROGATION
DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-41**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate Philippe Drolet, architecte, pour la portion du mandat de programmation et Manon Asselin de l'Atelier T.A.G., architectes, pour celle du mandat de services de base et consultatifs, pour les services professionnels concernant l'aménagement du parc Honoré-Mercier, le tout selon les offres de service datées des 11 et 18 décembre 2001 et celle du 27 février 2002, signées par monsieur Philippe Drolet, architecte, comprenant les honoraires au montant total de 78 005 \$ (10 800 \$ pour la programmation et 67 205 \$ pour services de base et consultatifs) excluant les taxes. Les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement 3420-312;



«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789 pour un immeuble situé au 45, rue Marquette (lot 57-736), soit de permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal à une marge latérale de 0,15 mètre et de réduire le total des marges latérales à 1,6 mètre.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-318
2002 03 19
POINT K4

ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS
D'AMÉRIQUE – TOURNOI DE HOCKEY
INTERMUNICIPAL 2002

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 402,59 \$ à l'Association des Travaux Publics d'Amérique pour la participation d'une équipe de hockey, formée uniquement d'employés municipaux, pour leur tournoi A.T.P.A. qui aura lieu du 26 au 28 avril 2002 à Sherbrooke;

2° Que la Ville assume également, jusqu'à concurrence de 500 \$, les frais d'hébergement des joueurs. Ces sommes devant être prélevées au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-319
2002 03 19
POINT K5

MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, AMÉ-
NAGEMENT PAYSAGER ET SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DU BASSIN DE RÉTENTION
SAINT-FRANCIS

Il est proposé par M. Jean-Guy Despoints,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans et devis, l'aménagement paysager et la surveillance des travaux du bassin de rétention Saint-Francis, le tout pour un montant de 69 050 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Dessau-Soprin inc. datée du 1^{er} février 2002, signée par monsieur Normand Fallu, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1484.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-468
2002 05 07
POINT B1(a)

TARIFS POUR LE SCIAGE ET LA RÉFEC-
TION DE TROTTOIRS ET BORDURES
POUR L'ANNÉE 2002 (POINT NUMÉRO G.1.5)

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 17 avril 2002, point numéro G.1.5;

Il est proposé par M. Jean Boyer,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay établisse, et elle établit par les présentes, les tarifs suivants pour le sciage et la réfection de trottoirs et de bordures dans la ville :

	<u>2002</u>
➤ Réfection de trottoir	215 \$/mètre
➤ Réfection de bordure	160 \$/mètre
➤ Sciage de bordure	40 \$/mètre

2° Que tous ces tarifs soient en vigueur jusqu'à leur remplacement.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-469
2002 05 07
POINT B1(b)

MANDAT À LA FIRME G & S CONSULTANTS -
SUIVI DES TRAVAUX MUNICIPAUX - 2002
(POINT NUMÉRO G.1.1)

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 17 avril 2002, point numéro G.1.1;

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,
appuyé par M. Jean-Guy Despots,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme G & S Consultants pour le suivi des travaux municipaux pour l'année 2002. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 28 mars 2002, signée par monsieur Jean-Guy Slevan sont au montant de :

Ingénieur intermédiaire	40 \$/hre
Technicien senior	38 \$/hre
Technicien intermédiaire	32 \$/hre
Technicien junior	22 \$/hre
Secrétaire	25 \$/hre
Rapport technique	55 \$/hre
Appareil nucléodensimètre	32 \$/jr
Carotteuse pour pavage	45 \$/jr
Carotteuse pour béton de ciment	45 \$/jr



Béton de ciment

3 essais en compression sur éprouvettes (incluant 3 éprouvettes sur béton coulé) 35 \$/série

Teneur en air entraînée sur béton frais nil

Mélange bitumineux

Analyse Marshall complète 90 \$/unité

Analyse partielle des mélanges 65 \$/unité

Granulats fins et gros granulats

Granulométrie sur sable et lavage 25 \$/unité

Granulométrie sur pierre nette et lavage 25 \$/unité

Granulométrie sur mélange 0-19 mm 35 \$/unité

Granulométrie sur mélange 0-56 mm et lavage 35 \$/unité

Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires fins 45 \$/unité

Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires 0-19, 0-56 mm 50 \$/unité

2° Ces montants excluant les taxes applicables et incluant les frais de déplacement. Les rapports devront être adressés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et les dépenses prélevées aux divers règlements des travaux pour l'année 2002.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-470
2002 05 07
POINT B1(c)

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE
DE CHÂTEAUGUAY AU PROGRAMME D'AIDE
AUX PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS RÉSI-
DENTIELS ENDOMMAGÉS PAR L'OXYDATION
DE LA PYRITE (POINT NUMÉRO D.É.1.5)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 17 avril 2002, point numéro D.É.1.5;

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : -

«1° Que le préambule ci-dessus face partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay confirme à la Société d'habitation du Québec, qu'elle n'a pas l'intention de contribuer financièrement au programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-515
2002 05 07
POINT K2

**MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET
APPAREILLAGE ET ESSAIS - TRAVAUX DE
PROLONGEMENT DE LA RUE PRINCE ET
«CROISSANT SANS NOM», PHASE I ET II -
(PROTOCOLE 10825)**

Il est proposé par Mme Claudette Prément-Auclair,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Prince et «croissant sans nom», phase I et II, protocole 10825, le tout pour un montant forfaitaire de 73 448 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 18 mars 2002, signée par monsieur André Giguère, technicien senior, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et dont un montant de 15 517 \$ imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-325 et un montant de 57 931 \$ à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-516
2002 05 07
POINT K3

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
MAIRES DES GRANDS LACS ET DU
SAINT-LAURENT - ADHÉSION 2002**

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay adhère à l'Association des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2002 au coût de 550 \$. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000494.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-517
2002 05 07
POINT K4

**MANDAT À MICHEL LÉTOURNEAU, ARCHI-
TECTE - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉNO-
VATION DU POSTE DE POLICE ET AGRANDIS-
SEMENT DE LA CASERNE DE POMPIERS**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789 pour un immeuble situé au 320, rue Fanox (lot 139-357), soit de permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal à une marge latérale de 0,3 mètre et de réduire le total des marges latérales à 1,5 mètre.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-842
2002 08 20
POINT K3

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU
QUÉBEC - CENTRE HOSPITALIER
ANNA-LABERGE - 200, BOUL. BRISEBOIS -
LOTS PTIE 215, 215-40, PTIE 216 ET 216-11
(DM553)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée par Corporation d'hébergement du Québec et Centre hospitalier Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme relative à cette dérogation mineure dans le procès-verbal de sa séance du 11 juin 2002, point numéro 02-22A;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 juin 2002 du tabloïd municipal «Châteauguay Info-Public»;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a formulé de commentaires relatifs à ce projet, suite à l'invitation du maire;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789 pour un immeuble situé au 200, boulevard Brisebois (lots Ptie 215, 215-40, Ptie 216 et 216-11), soit de permettre un agrandissement au bâtiment principal à une marge avant de 9,6 mètres.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-843
2002 08 20
POINT K4

MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET
APPAREILLAGE ET ESSAIS - PROLONGE-
MENT DE LA RUE ELM ET DE LA RUE
«SANS NOM» - (LOTS 49-767 ET 49-768)
(PROTOCOLE 10830)

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Elm et de la rue «sans nom», protocole 10830, le tout pour un montant forfaitaire de 19 815 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 2 juillet 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-844
2002 08 20
POINT K5

AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET
DEVIS - RUE ELM ET RUE «SANS NOM» -
LOTS 49-767 ET 49-768 - PROTOCOLE 10830

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la terre 49 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-845
2002 08 20
POINT K6

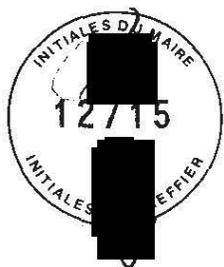
MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET
APPAREILLAGE ET ESSAIS - PROLONGE-
MENT DE LA RUE CLAUDE-PITRE - PHASE IV
(PROTOCOLE 10826)

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Claude-Pitre, protocole 10826, le tout pour un montant forfaitaire de 15 500 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 18 janvier 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.



«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Elm et de la rue «sans nom», protocole 10830, le tout pour un montant forfaitaire de 19 815 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 2 juillet 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-844
2002 08 20
POINT K5

AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET
DEVIS - RUE ELM ET RUE «SANS NOM» -
LOTS 49-767 ET 49-768 - PROTOCOLE 10830

Il est proposé par M. Bernard Daoust,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la terre 49 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-845
2002 08 20
POINT K6

MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET
APPAREILLAGE ET ESSAIS - PROLONGE-
MENT DE LA RUE CLAUDE-PITRE - PHASE IV
(PROTOCOLE 10826)

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Claude-Pitre, protocole 10826, le tout pour un montant forfaitaire de 15 500 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 18 janvier 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-927
2002 09 17
POINT K5

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-
CONSEILS - SERVICES PROFESSIONNELS -
PROBLÈME DE DRAINAGE PLUVIAL -
BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par M. Jean Boyer,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour les services professionnels concernant le problème de drainage pluvial sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay, le tout selon l'offre de service datée du 29 août 2002, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, le tout pour un montant forfaitaire de 2 495 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout prélevé au poste budgétaire 239200411.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-928
2002 09 17
POINT K6

**LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, SECTION
CHÂTEAUGUAY-LÉRY - SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par Mme Claudette Prégent-Auclair,
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 96 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste, section Châteauguay-Léry pour l'achat de douze (12) billets pour le brunch qui se tiendra le 22 septembre 2002. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-929
2002 09 17
POINT K7

**TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE
CHÂTEAUGUAY - SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Marcel Deschamps,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 400 \$ au Tournoi de golf du Maire de Châteauguay pour l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi qui se tiendra le 20 septembre 2002. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-1190
2002 11 19
POINT K11

**AUTORISATION À SIGNER UN PROTOCOLE
D'ENTENTE - PROLONGEMENT DES INFRA-
STRUCTURES SUR LA RUE LEPAILLEUR
(PROTOCOLE NUMÉRO 10828)**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, un protocole d'entente avec 9063-8396 Québec Inc., pour la construction d'infrastructures par le promoteur sur le prolongement de la rue Lepailleur.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1191
2002 11 19
POINT K12

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-
CONSEILS – PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS, SURVEILLANCE ET APPAREILLAGE
ET ESSAIS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT
DE LA RUE LEPAILLEUR
(PROTOCOLE NUMÉRO 10828)**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue Lepailleur. Les rapports devront être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs au présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1192
2002 11 19
POINT K13

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS
ET DEVIS – RUE LEPAILLEUR
(PROTOCOLE NUMÉRO 10828)**

Il est proposé par M. René Lafrance,
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue Lepailleur du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2002-1296
2002 12 17
POINT K6

**MANDAT À LA FIRME ROBERT BÉRUBÉ INC.,
EXPERTS-CONSEILS - PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE ET APPA-
REILLAGE ET ESSAIS - TRAVAUX DE PRO-
LONGEMENT DE LA RUE MCINTOSH
(PROTOCOLE NUMÉRO 10833)**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Robert Bérubé Inc., experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, et appareillage et essais pour les travaux de prolongement de la rue McIntosh. Les rapports devront être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain. Les frais relatifs à la surveillance des travaux du présent mandat sont payés à même le montant déposé par le promoteur dans le cadre du présent protocole.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1297
2002 12 17
POINT K7

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS
ET DEVIS - RUE MCINTOSH
(PROTOCOLE NUMÉRO 10833)**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay autorise la firme Robert Bérubé Inc., experts-conseils, à présenter pour approbation, au ministère de l'Environnement du Québec, les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue McIntosh du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2002-1298
2002 12 17
POINT K8

**APPROBATION - REPORT BUDGÉTAIRE ET
DEMANDES DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la lettre de l'Office municipal d'habitation de Châteauguay datée du 20 novembre 2002 relative au report budgétaire 2002 et de demandes de budget supplémentaire;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers de ces demandes n'auront aucun impact sur le budget de la Ville de Châteauguay;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Marcel Deschamps,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-